

## Survivance historique de la construction des prisons fédérales au Canada

Bien souvent, on part du principe que la conception et l'aménagement des établissements correctionnels sont fonction de la façon dont les autorités en cause envisagent la réadaptation.

Au Canada, la conception des établissements correctionnels fédéraux s'est affinée ces dernières années; des établissements d'avant 1940 qui évoquent des cages empilées, nous sommes passés aux établissements des années 1990 qui tentent d'imiter la vie en communauté. Nous avons délaissé les concepts d'aménagement qui préconisaient la sécurité active pour adopter ceux qui mettaient la sécurité statique au premier plan, pour ensuite revenir à la sécurité active. Le présent article découpe en six périodes distinctes l'histoire de la construction des prisons au Canada, en soulignant les caractéristiques d'aménagement des établissements à chaque période et les principes sous-jacents. Les précédents C'est aux États-Unis que s'est d'abord répandu le recours à l'incarcération prolongée en guise de châtement, marqué par la création, au début du XIXe siècle, de deux régimes carcéraux - le régime pennsylvanien et le régime auburnien. A cette époque, maints pays européens étaient déjà pourvus de maisons de travail et de maisons de redressement, mais ces établissements n'étaient pas des « pénitenciers » au sens moderne du terme. Sous le régime pennsylvanien, les détenus étaient placés en isolement total; la disposition des cellules excluait tout contact visuel et les détenus travaillaient seuls. Sous le régime auburnien, les détenus mangeaient et travaillaient ensemble, mais ils étaient enfermés dans des cellules individuelles la nuit. Par contre, même si les détenus se côtoyaient toute la journée, toute communication verbale ou autre était formellement interdite. Le régime auburnien s'est imposé dans la plupart des prisons des États-Unis et du Canada, tandis qu'en Europe, en Amérique du Sud et en Asie, le système pennsylvanien avait la préférence<sup>(1)</sup>. Avant les années 1940 Les établissements correctionnels qui datent de cette période évoquent un lieu de pénitence commun. Le détenu était privé de ses droits et incarcéré en colonie, derrière un mur solide. Les cellules de groupe n'avaient plus cours, mais les cellules individuelles qui leur avaient succédé étaient dépourvues de fenêtre et étaient de dimensions minimales. Des gradins de cellules surplombant un espace d'agrément communautaire ressemblaient à des cages empilées. Fait intéressant, les barreaux dont étaient pourvues les cellules permettaient une forme primitive de socialisation puisque les détenus pouvaient communiquer au travers des barreaux. Les détenus dans une prison d'état américaine se sont plaints des cellules fermées et du peu de temps passé en compagnie des autres après avoir emménagé dans un établissement moderne.

Véritables forteresses bâties pour durer des centaines d'années, ces établissements occupent aujourd'hui une place importante au sein des collectivités; ils donnent un sentiment d'appartenance et font couleur locale. Malgré l'ajout de nombreux bâtiments à ces établissements, pour qu'il soit possible d'y fournir des services comparables à ceux offerts dans les établissements modernes, les rangées demeurent essentiellement inchangées. Aussi, ces établissements plus vieux sont difficilement adaptables, et donc dispendieux et malaisés à modifier. Leur sort demeure un problème épineux que doivent résoudre les administrateurs pénitentiaires. Les années 1950 Les établissements construits dans les années 1950 reconnaissent l'importance de l'intimité; les rangées sont moins longues et les cellules plus grandes. Chaque cellule est dotée d'une porte pleine et a une vue sur l'extérieur. On compte quelque 450 lits par établissement, soit à peu près la même capacité que les établissements plus vieux. L'aménagement facilite les déplacements dans les espaces extérieurs. Comme dans les établissements plus vieux, le contrôle est

exercé principalement par des mesures de sécurité active et par le verrouillage manuel des barrières. Alors que dans les établissements plus vieux, les détenus prenaient leurs repas dans leur cellule, dans les nouveaux établissements, les repas sont pris en groupe, par rangée. Les réfectoires, qui servent encore aujourd'hui, faisaient également office de salons pour les détenus. La construction de prisons fédérales au Canada Avant les années 1940

- Pénitencier de Kingston - 1832
- Pénitencier de Laval - 1873, fermé en 1989
- Pénitencier de Dorchester - 1880
- Pénitencier de la Saskatchewan - 1911
- Pénitencier de la Colombie-Britannique - fermé en 1976
- Établissement de Stony Mountain - années 1920 et 1930
- Établissement de Collins Bay - années 1930
- Prison des femmes - 1934

Les années 1950

- Centre de formation fédéral
- Établissement Leclerc
- Établissement de Joyceville

Les années 1960

- Établissement de Springhill
- Centre de développement correctionnel (Québec)
- Établissement Archambault
- Établissement de Cowansville
- Établissement de Millhaven
- Établissement de Warkworth
- Établissement de Drumheller
- Établissement de Matsqui

Les années 1970

- Centre régional de réception (Québec)
- Centre psychiatrique régional (Prairies)
- Établissement d'Edmonton
- Établissement de Kent
- Établissement de Mission

Les années 1980

- Établissement de l'Atlantique
- Établissement de Drummond
- Établissement de Donnacona
- Établissement de Port-Cartier
- Unités spéciales de détention
- Établissement la Macaza
- Établissement de Bowden

Les années 1990 (prévision)

- Établissement de William Head
- Nouvel établissement à sécurité minimale et moyenne
- Rénovation et expansion d'établissements à sécurité minimale
- Établissements pour les détenues
- Établissements psychiatriques

Les années 1960 Cette décennie fut celle de la construction des prisons : la capacité des établissements du Service correctionnel du Canada grossit d'environ 4000 lits. Ces nouveaux établissements peuvent abriter environ 450 détenus chacun; les établissements où le niveau de sécurité est plus élevée sont conçus de façon à limiter les contacts entre les détenus et le personnel. Les mesures de sécurité statique, comme les postes de télécommande vitrés et les couloirs réservés au personnel, furent instaurées partout.

Les établissements à sécurité minimale datant de cette époque sont caractérisés par un aménagement plus ouvert, semblable à un campus. La disposition linéaire des édifices donne lieu à un enchaînement couvert qui confine la circulation. Les postes vitrés sont situés à des endroits stratégiques en vue de contrôler la circulation. Dans les unités de logement, qui sont pourtant plus petites et où la répartition moyenne d'espaces d'agrément communs par détenu est plus élevée, la finition est stricte et les dispositifs télécommandés abondent. À la fin des années 1960, ce type d'aménagement venu de la Californie est à l'avant-garde de l'idéologie correctionnelle. Il préconise l'amélioration du rendement et est en grande partie appuyé par l'industrie de fabrication d'équipement de détention.

À la même époque, plusieurs bâtiments ont été achetés, y compris des camps militaires, d'internement et de travail inoccupés. Les établissements plus grands ont été pourvus d'annexes. Diverses stratégies d'emploi, comme la prestation de biens et de services aux établissements de la région, étaient mises en oeuvre au sein des établissements à sécurité mini-maie. Par ailleurs, ces établissements paraient à la nécessité de réduire le niveau d'institutionnalisation avant la libération. Les années 1970 Dans la foulée de l'aliénation provoquée par les concepts d'aménagement mis en oeuvre dans les années 1960, les années 1970, période d'introspection et d'expérimentation, sont marquées par le changement. On propose de nouvelles méthodes visant à atténuer les confrontations et à primer la réadaptation. La tendance est aux établissements plus petits et moins austères dans le but de régler certains troubles de comportement. Même si la sécurité demeure importante, on tente de créer un milieu plus humain. Ainsi, quoique les agents de correction travaillent encore dans des postes vitrés, les autres membres du personnel entretiennent des rapports directs avec les détenus. Malheureusement, certains détenus ont profité de ces

circonstances pour liguer les employés les uns contre les autres et semer la discorde.

L'établissement de Mission, un établissement à sécurité moyenne, s'est débarrassé de bien des dispositifs et demeure encore aujourd'hui une des meilleures tentatives du Service correctionnel du Canada pour créer un climat détendu qui suscite la bonne volonté et la maîtrise de soi. Au sein d'établissements à niveau de sécurité plus élevée, les résultats étaient équivoques.

À cette époque, le Service correctionnel du Canada fait l'acquisition d'autres camps et met sur pied des centres communautaires urbains pour les détenus en libération conditionnelle et en liberté surveillée. Les années 1980 Cette période est marquée par la divergence des points de vue. D'une part, le Service correctionnel du Canada appuie le principe de la vie commune et du recours à des mesures visant à susciter un sens des responsabilités chez les détenus. D'autre part, le meurtre de plusieurs employés exige l'imposition de mesures strictes et la préparation d'un plan d'intervention armée. Des contrôles supplémentaires furent ajoutés à de nombreux établissements à cette époque. Bon nombre des nouveaux établissements furent conçus de façon à minimiser la violence et à permettre une intervention rapide et efficace en cas de tentative d'atteinte au bon ordre au sein de l'établissement.

Malgré ce climat de peur sans précédent, le Service correctionnel du Canada a quand même réalisé certains exemples remarquables d'architecture plus harmonieuse. L'aménagement de l'établissement de Bowden est fondé sur un mouvement des années 1970 qui préconisait le logement social. La disposition des lieux permet d'accéder aux appartements du devant de l'édifice plutôt que par un couloir intérieur, dans le dessein de prévenir le comportement de prédation. Par les fenêtres des unités, les passants et les occupants sont mieux placés pour repérer toute activité suspecte. À l'établissement de Bowden, de petits noyaux de cellules donnent sur un espace d'agrément commun semi-privé, ce qui facilite la surveillance par le personnel et les détenus. Les détenus ont également libre accès à leur chambre puisqu'ils ont la possibilité de verrouiller et de déverrouiller leur porte selon leur bon vouloir (sauf la nuit). Même si le poste de contrôle central demeure, il est ouvert et sert de poste d'information en tout temps. Le réaménagement complet de l'établissement de Bowden alors qu'il n'était qu'un petit camp à sécurité minimale est une des principales raisons de son succès. En effet, l'effectif limité qui exploitait le camp dans une atmosphère de détente constructive a conservé cette attitude, en dépit du fait que la taille de l'établissement a triplé. L'avenir Une place importante sera accordée à la construction d'établissements à sécurité minimale à l'avenir. Le Service correctionnel du Canada déploie des efforts pour mieux préparer les détenus à réintégrer la société dans le but ultime de réduire le recours à l'incarcération comme principale mesure correctionnelle. Le meilleur moyen d'arriver à cette fin est de transférer dès que possible les détenus à faible risque dans des établissements à sécurité minimale. En raison du contrôle moindre et des règlements moins nombreux qui caractérisent les établissements à sécurité minimale, les détenus sont mieux placés pour prouver qu'ils sont prêts à être mis en liberté sous condition et ce, avant l'échéance de leur peine. Grâce à l'augmentation du nombre de places dans les établissements à sécurité maximale qui s'ensuivra, le Service correctionnel du Canada pourra prendre les mesures qui s'imposent dans le cas des détenus dont le comportement laisse à désirer.

En règle générale, ce sont les établissements à sécurité minimale qui ont été les plus négligés; ils manquent à la fois de locaux d'activité et de logements convenables. On met donc en doute leur capacité d'atteindre les objectifs fixés. L'amélioration des établissements existants constitue donc un élément

essentiel.

Quelles devraient être les caractéristiques du milieu qui se veut à sécurité minimale? Selon l'opinion générale, il faut commencer par désapprendre aux détenus les aptitudes négatives apprises en milieu carcéral pour les remplacer par les aptitudes et le comportement compatibles avec la réinsertion sociale. Il faut donc « déprisonner » les détenus. Pour ce faire, les routines quotidiennes rigoureuses et le degré élevé de soins fournis (qui contribuent tous deux à l'apathie, à l'indifférence et à l'inconscience des responsabilités individuelles) doivent être révisés; ils doivent faire place à un milieu « normal » plus motivant. Bien entendu, il s'agit d'un défi de taille qui exige du personnel de correction qu'il renonce également à « l'institutionnalisation ». Il faudra sacrifier la soi-disante efficacité des opérations à la flexibilité et à la tolérance, quitte à mettre en jeu des services que les détenus tiennent pour sacrés, comme les repas préparés. Il faudra saisir chaque occasion de pousser les détenus à apprendre et à mettre en pratique les aptitudes à la vie quotidienne les plus fondamentales.

Dans la même veine, les unités de logement prendront la forme d'un appartement ou d'une maison où cinq ou six détenus partageront la salle de bain, la cuisine, la salle à manger et le salon. Alors qu'à l'heure actuelle le détenu considère sa cellule comme sa « maison », le domaine personnel s'élargira en vue d'inclure l'unité en entier. Tous les occupants devront forger des liens, assumer des responsabilités et participer aux tâches ménagères. L'ampleur de la surveillance et le contrôle qui veilleront à préserver l'égalité, la justice et l'harmonie en plus de veiller à ce que l'entretien ménager soit fait, seront aussi plus vastes.

Des régimes semblables existent déjà, surtout dans les pays scandinaves, mais aussi au Canada. Les détenus en libération conditionnelle ou en liberté surveillée qui résident dans les foyers de transition sont normalement responsables de leur existence quotidienne. Malgré cela, il est souvent manifeste que les outils nécessaires leur font défaut, d'où l'urgence de parer à ce manque d'aptitudes à la vie quotidienne avant la libération. Les établissements à sécurité minimale peuvent prendre les devants en matière de traitement et offrir des programmes convenables moyennant un minimum de réaménagement et en employant les ressources dont ils disposent. Dans un cadre libre, les détenus auraient le choix de participer ou non.

---

Cet article a été rédigé par Chris Posner, agent de planification de projet, Service de planification des établissements, Politiques et services de construction, Service correctionnel du Canada.

(<sup>1</sup>)C.T. Griffiths, J.F. Klein, et S.M. Verdun-Jones (éd.). (1981). *Criminal Justice in Canada: An Introductory Text* (Vancouver: Butterworth & Co. [Ouest canadien], 1981).